

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2023

---

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES  
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET  
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 419

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,  
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,  
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,  
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,  
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,  
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet,  
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et  
M. Walter

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« électronucléaires »,

insérer les mots :

« , à l'exclusion des petits réacteurs modulaires, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous demandons expressément que les petits réacteurs modulaires ne puissent pas bénéficier des dispositions de cet article.

Le passage en commission des affaires économiques, a permis d'exclure du texte toute mention aux petits réacteurs modulaires, les SMR.

Si cette suppression peut sembler de prime abord positive, elle crée en réalité le risque au nom de la neutralité technologique de ne pas exclure le développement des SMR en considérant qu'ils sont inclus dans la notion de projets de réacteurs électronucléaires.

Les députés LFI NUPES souhaitent à titre de clarification que soit explicitement mentionné que les mesures du présent titre qui pose le cadre des procédures dérogatoires ne concernent pas les SMR.

L'adoption de cet amendement, puisque chacun s'accorde à dire que les SMR aujourd'hui ne sont qu'au stade de concept et très loin d'une phase d'industrialisation, ne devrait donc pas poser de difficultés.